



Elections européennes de 2024

Déclaration commune adoptée le 11 avril 2024 par

**l'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)
et le
Rat der Gemeinden und Regionen Europas (RGRE)**

Le 9 juin prochain auront lieu les élections au Parlement européen. A l'approche de cette échéance démocratique cruciale, les élus et représentants locaux allemands et français réunis les 10 et 11 avril 2024 à Düsseldorf à l'initiative du Rat der Gemeinden und Regionen Europas (RGRE) et de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) entendent participer au débat en cours et valoriser ainsi la contribution franco-allemande au projet européen.

Animés par la volonté d'inscrire les échanges et la coopération franco-allemande dans une perspective européenne, nous souhaitons réaffirmer nos convictions et notre engagement en faveur d'une Europe forte et souligner que :

1. L'Allemagne et la France sont les pionniers du projet européen. L'histoire des relations entre nos deux pays et les échanges qui se sont développés entre leurs forces vives pendant trois générations représentent un témoignage de paix.
2. Le drame de la guerre en Ukraine suite à l'agression russe, les dérives autoritaires dans de nombreux pays et les menaces populistes nous incitent à nous mobiliser sans relâche pour la démocratie, pour le respect de la dignité et des droits humains et pour le respect du droit international. Nous devons, à travers nos rencontres, nous rassembler autour des valeurs qui nous sont chères.
3. Les principes démocratiques inscrits dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne doivent être réaffirmés comme notre bien commun le plus précieux. Ils ne sont et ne seront jamais négociables. Ils sont une condition sine qua non de l'appartenance à l'Union.
4. Les actions de solidarité déployées entre collectivités territoriales depuis le début de la guerre en Ukraine prouvent que les jumelages, les partenariats entre collectivités territoriales gardent tout leur sens. Ils répondent au besoin de promouvoir l'ouverture et la tolérance. Ces échanges nous donnent l'opportunité de vivre l'Europe dans ce qu'elle a de meilleur à offrir. Ils forment un rempart contre les forces qui prônent le repli sur soi.
5. Les gouvernements européens doivent être à la hauteur des enjeux et assumer pleinement leurs responsabilités en soutien à l'Ukraine. Dans cet esprit, nous rappelons les engagements pris par l'Allemagne et la France dans la cadre du Traité Franco-allemand d'Aix-la-Chapelle, qui précise que « *Les deux États agissent conjointement dans tous les cas où ce sera possible conformément à leurs règles nationales respectives* ».

en vue de maintenir la paix et la sécurité. Ils continuent de développer l'efficacité, la cohérence et la crédibilité de l'Europe dans le domaine militaire »

6. Les différentes phases du processus d'élargissement de l'Union Européenne ont toujours été alimentées sur le terrain par les échanges et partenariats qui se sont établis entre les collectivités territoriales des Etats membres, notamment de France et d'Allemagne, des pays candidats et des nouveaux Etats membres. Cette démarche à dimension humaine doit être poursuivie, si possible conjointement, dans un esprit d'ouverture et d'accompagnement dans la perspective de futurs élargissements.
7. Nous demandons à l'Union européenne de structurer le dialogue permanent entre le niveau local et l'UE. Nous voulons ainsi renforcer la participation des collectivités territoriales au niveau européen. Les réseaux européens - comme le CCRE - doivent absolument être impliqués. Par conséquent, nous souhaitons que les réseaux de collectivités territoriales puissent s'adresser plus directement aux organes de l'Union européenne sur les questions de la relation franco-allemande pour exprimer leur point de vue. Dans cette optique, des changements structurels sont nécessaires du côté européen. Par analogie avec des institutions similaires au Bundestag et à l'Assemblée nationale, nous plaçons donc pour la mise en place d'un délégué/comité franco-allemand pour les intérêts du mouvement des villes jumelées au Parlement européen. En outre, le Parlement Européen devrait également encourager les États-membres à conclure d'autres traités inter-européens qui prennent en compte les intérêts communaux. Les traités d'Aix-la-Chapelle et de l'Élysée devraient servir de modèles à cet égard. Les « offices pour la jeunesse », les « Assemblées parlementaires », etc. qui seraient issues de ces traités rendraient de précieux services, notamment dans le travail de jumelage des villes.
8. Nous appelons l'Union européenne à s'inspirer notamment du Fonds Citoyen Franco-Allemand dont nous saluons le succès. Ce Programme nous encourage à impliquer de nouveaux publics dans nos échanges. C'est pourquoi nous appelons de nos vœux une augmentation du budget afin de renforcer encore la participation citoyenne aux relations franco-allemandes.
9. L'Union européenne doit encourager le travail de jumelage des villes à hauteur d'1€ par Citoyen et par an et mettre ces moyens à la disposition des collectivités territoriales. Par ailleurs, les procédures de demande de subvention au programme « Citoyens, Egalité, Droits et Valeurs » doivent être simplifiées pour faciliter l'accès des porteurs de projets. Les réseaux de collectivités territoriales doivent être davantage impliqués dans la mise en œuvre des autres programmes communautaires.
10. Nos échanges doivent s'ouvrir encore à nos jeunes et nous saluons la contribution essentielle de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ). Depuis sa création, il innove sans cesse pour proposer des programmes qui favorisent les rencontres de milliers de jeunes de nos deux pays, notamment dans le cadre de nos jumelages et qui contribuent à leur ouverture européenne.

Nous croyons en une Europe fondée sur des valeurs qui nous unissent, sur des solidarités qui nous protègent et sur un droit qui nous renforce. Nous sommes convaincus que les collectivités territoriales ont un rôle à jouer pour relever certains des grands défis pour l'avenir de l'Union européenne et pour la mise en œuvre de ses politiques sur le terrain. Nous souhaitons :

11. Dans l'esprit des conclusions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, que l'UE adapte ses institutions et renforce sa légitimité démocratique afin de réussir les prochains élargissements - que nous soutenons - et d'entamer les transitions nécessaires sur notre continent. Il faut notamment renforcer le rôle du Parlement européen en tant que

représentant direct des citoyens dans le processus de décision (initiative législative, co-décision, ressources propres) ainsi que l'application du vote à la majorité qualifiée au Conseil.

12. Que l'UE maintienne des objectifs élevés en matière de transition écologique. Cette ambition inscrite dans le Pacte Vert doit être suivie d'effets. Nous exprimons notre préoccupation devant les récents reculs des institutions européennes en matière environnementale. Nous soulignons que l'action des collectivités territoriales est déterminante pour parvenir à une transition juste et porteuse de sens pour les citoyens. Des soutiens financiers adaptés doivent être proposés pour conduire les investissements nécessaires et appliquer les politiques sur le terrain.
13. Souligner le rôle clé des collectivités territoriales dans la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux. Elles disposent de nombreuses compétences en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, d'accompagnement des plus démunis, d'insertion et de formation. Devant la nécessité de développer des services publics accessibles à tous, nous appelons l'Union à conforter les moyens qui nous permettent d'agir sur le terrain.

Face aux bouleversements en cours, le besoin d'Europe n'a jamais été aussi fort. Plus que jamais les Européens doivent faire front commun pour que l'Union européenne puisse apporter des réponses à la hauteur des principes qu'elle défend. Pour y contribuer le partenariat franco-allemand doit être toujours plus étroit, plus solide et plus déterminé que jamais au service des valeurs universelles qui fondent le projet européen.